



Les Marcheurs Agyliens
Saint AY 45130

Exercice : 2019 / 2020
Pièce N° : _____

NOTE DE FRAIS

Nom : _____
Prénom : _____

Établie le : _____
Imputation : _____

Date	Désignation	Montant	Observations
TOTAL à rembourser :			
Réglé le : _____ Par Chèque N° _____	Le Trésorier		Signature
Pour les frais réels, les pièces justificatives (Tickets de caisse, factures, fiches etc.) doivent être lisibles et agrafées au dos de la note de frais.			



Les Marcheurs Agyliens
Saint AY 45130

Exercice : 2019 / 2020
Pièce N° : _____

NOTE DE FRAIS

Nom : _____
Prénom : _____

Établie le : _____
Imputation : _____

Date	Désignation	Montant	Observations
TOTAL à rembourser :			
Réglé le : _____ Par Chèque N° _____	Le Trésorier		Signature
Pour les frais réels, les pièces justificatives (Tickets de caisse, factures, fiches etc.) doivent être lisibles et agrafées au dos de la note de frais.			